

# Votre mobilisation est la clé pour résoudre vos difficultés

■ **Prenez contact avec le service Prévention des impayés de l'Office** pour informer votre bailleur de vos difficultés.

S'il s'agit d'un premier impayé, votre conseillère Jennifer Tordjeman vous proposera un rendez-vous pour faire le point sur votre situation. La mise en place d'un plan d'apurement de votre dette peut vous être proposée.

■ **Restez à jour de vos échéances.** Payez tout ou partie de votre loyer courant : cela facilitera l'octroi ou le maintien des aides au logement.

■ **Contactez les services sociaux.** Une assistante sociale pourra s'assurer avec vous que vous bénéficiez de l'ensemble de vos droits et, le cas échéant, mobiliser des dispositifs pour faciliter le remboursement de votre dette.

**Si vous n'avez pu résorber votre dette et qu'une procédure d'expulsion a été engagée, il est encore possible de réagir.**

■ Toutes les démarches précédemment citées peuvent toujours être mises en œuvre.

■ Si vous êtes convoqué au tribunal, présentez-vous à l'audience muni de l'ensemble de vos justificatifs. La Justice pourra dans certains cas vous accorder des délais de paiement.

**Sachez qu'à tout moment de la procédure, des professionnels sont à votre écoute.** En réagissant le plus tôt possible et en gardant le contact avec votre bailleur, les solutions d'aide sont plus faciles à trouver et à mettre en œuvre.

**Contact : Jennifer Tordjeman - 01 43 86 98 98**

**conseils & astuces**

**OPH**  
Office Public de l'Habitat  
Villeneuve-Saint-Georges



Des difficultés financières ?  
**N'ATTENDEZ PAS POUR EN PARLER**

*De nombreux événements (perte d'emploi, problèmes de santé, séparation...) peuvent vous mettre dans l'incapacité de payer un ou plusieurs loyers. Si vous êtes dans cette situation, n'attendez pas que votre dette se creuse : réagissez au plus vite. L'Office peut vous accompagner dans la recherche de solution.*